



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**29 JANVIER 2026**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 8

ABSENTS : 6

POUVOIRS : 2

DATE DE CONVOCATION :

15 JANVIER 2026

AFFICHAGE CONVOCATION :

15 JANVIER 2026

AFFICHAGE PV :

06 MARS 2026

Le 29 janvier 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Miannay, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

**Présents** : Philippe DELAPORTE, Alain DEMARY, Véronique VINOT, Cédric SINGLE, Christophe SECACHE, Isabelle CUVIER

**Absents** : Maxime PRUVOST, Sébastien GUIDEZ, Philippe LEGOIS

**Absent excusé** : David DUMENIEL

**Procurations** : David BERTRAND donne pouvoir à Philippe DELAPORTE ; Laure LABOULAIS donne pouvoir à Véronique VINOT

**Secrétaire** : Alain DEMARY

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15.12.2025 à l'approbation des élus présents lors de la séance. Celui-ci est adopté par les membres du conseil municipal, puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

**1- Présentation du système de Téléconsultation LIVI**

Monsieur le Maire indique avoir participé, accompagné des infirmières de la commune, à une réunion organisée par la société LIVI, spécialiste de la téléconsultation médicale. Cette réunion avait pour objet la présentation des services proposés par la société ainsi que les modalités de mise en place du dispositif de téléconsultation sur le territoire communal.

*« Livi est un offreur de soins, expert en téléconsultation, agréé société de téléconsultation par le Ministère de la Santé, et pleinement intégré au cadre réglementaire français. L'activité repose sur une équipe salariée croissante, avec près de 1000 médecins (généralistes, spécialistes et psychologues), tous inscrits au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et diplômés d'État, assurant une prise en charge médicale continue 7j/7 et 24h/24. Depuis 2018, plus de 3 millions de téléconsultations ont été réalisées, avec près de 100 000 actes mensuels et une satisfaction élevée des usagers (note de satisfaction moyenne : 4,9/5). »*

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de l'installation de cabine de téléconsultation (comme par exemple dans certaines pharmacies).

L'objet du partenariat repose sur la non-application des frais de service (habituellement appliqués en dehors des horaires de consultation classique : soir ou week-end) pour les habitants de la commune.

La société LIVI propose une mise en test du dispositif sur l'année 2026 et à compter de 2027 ; une participation annuelle de 1€/habitant.

Les bénéfiques du dispositif n'étant pas clairement établis, ni pleinement appréhendés à ce stade, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et décide de poursuivre la réflexion avant toute prise de décision.

## **2- Choix du devis portant sur les nouvelles ouvertures à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente les deux devis non nominatifs aux membres du Conseil Municipal. Il précise que ces deux propositions portent sur des matériaux identiques (compositions, dimensions).

Montant du 1<sup>er</sup> devis : 5160.00 € (SUEUR Cédric)

Montant du 2<sup>ème</sup> devis : 6554.16 € (ISOLA Menuiserie)

Au vu de l'écart de prix et à prestations équivalentes, le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'un montant de 5160 €.

## **3- Choix du devis portant sur les travaux chemin de Béhen**

Monsieur le Maire indique n'avoir reçu qu'un seul devis pour ces travaux de voirie. Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'au moins 2 propositions afin de permettre une comparaison, il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## **4- Délibération sur les éclairages des passages piétons sur la RD925**

### *Délibération n° 2026\_1*

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de procéder à la mise en place de l'éclairage de 2 passages piétons situés sur la RD925 afin d'en améliorer la visibilité et de renforcer la sécurité des usagers.

Les travaux seront réalisés par Territoire d'Energie Somme.

Le devis ayant été actualisé, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet d'un montant total de 11 150 euros TTC. Il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme : 4 127,00 €  
(20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)
- Contribution de la Commune : 7 023,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage, d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 7 023,00€.

## **5- Délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.**

### *Délibération n° 2026\_2*

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget prévu en avril 2026, l'article L1612-1 du CGCT autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur autorisation du conseil municipal ; Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts sur l'exercice 2025	Autorisation provisoire 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 019 €	2 500 €
21	Immobilisations corporelles	495 117 €	120 000 €

## 6- Point sur le recensement

Le recensement se poursuit. Les agents reçoivent un bon accueil. L'avancement de la collecte est à 77 %.

Monsieur le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal des derniers chiffres de l'Insee concernant la population communale.

En 2020, la population recensée était de 594 habitants.

En 2023, la population calculée est de 615 habitants (dont 11 habitants comptés à part : étudiants, mineurs en résidence alternée, ...).

## 7- Divers

- ❖ Monsieur le Maire donne lecture du courrier des élèves de la classe de Mme CLERE demandant l'autorisation d'installer des hôtels à insectes chemin d'Eu, dans le cadre de leur projet ATE (Aire Terrestre Educative). Monsieur le Maire donne son accord. Il indique également que la commune à bénéficié d'un don de haies et de verger par l'Association des Chasseurs de la Somme. Ces haies peuvent être plantées au fond du chemin du « Coupe Gorge », toutefois le propriétaire de la parcelle attenante s'est montré réticent quant à cette implantation. Une autre implantation est à l'étude, notamment route de Quesnoy.  
Un rendez-vous est fixé sur le terrain, avec les membres du conseil municipal afin d'examiner les différentes possibilités de plantation.
- ❖ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un administré faisant part de son mécontentement de ne pas avoir bénéficié du colis des aînés. Madame Vinot, rappelle que le colis des aînés est attribué aux habitants à partir de 65 ans, domiciliés en résidence principale et inscrits sur les listes électorales de la commune. Elle précise que cette règle a déjà été étudiée et arrêtée en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments et confirme le maintien des critères d'attribution en vigueur.
- ❖ Comme évoqué lors d'une précédente réunion, Madame Vinot informe remettre ce jour la somme de 150€ en espèces (la commune ne pouvant déposer de chèque) pour le fleurissement des abords de l'église et du cimetière.
- ❖ Le repas des aînés aura lieu le 29 mars 2026.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire de séance,

Alain DEMARY



Le Maire,

Philippe DELAPORTE

